

le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité



- > Rencontre des conseillers en mobilité des trois Régions en terres bruxelloises
- > Park(ing) day en Wallonie et à Bruxelles
- > Un livre blanc pour la mobilité en province de Luxembourg
- > Clarification du statut de voirie communale

> sommaire



Source : Réseau CeM.

> Visite de terrain

Rencontre des conseillers en mobilité des trois Régions en terres bruxelloises

Le 28 septembre dernier, le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, avec l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale, a invité les conseillers en mobilité du nord et du sud du pays à prendre connaissance des différents outils, instruments, initiatives et aménagements qu'elle met en place depuis plusieurs années afin d'inciter davantage d'usagers à se déplacer à vélo au quotidien.

Cette visite s'inscrivait dans le cadre de synergies et d'échanges de bonnes pratiques que le réseau des CeM développe avec le réseau des CeMa bruxellois, ainsi qu'avec les conseillers en mobilité de la Région flamande. Elle fait suite à la visite de la Ville d'Hasselt organisée en 2009, et se poursuivra avec une invitation envers nos hôtes à Namur en septembre 2011.

Malgré le contexte très urbain et probablement bien différent de celui de nos petites communes rurales, cette journée a toutefois bien rappelé que bon nombre de mesures à mettre en œuvre sont semblables, et que le vélo a aussi un bel avenir dans des zones moins denses. Ensuite, l'appel à projets « Wallonie cyclable » doit inciter les candidats à récolter des idées pour se préparer au mieux ...

La rencontre s'est déroulée en deux temps. La matinée, introduite par le Secrétaire d'Etat bruxellois à la mobilité, Bruno De Lille, a été consacrée à plusieurs exposés. Quant à l'après-midi, elle vit tous les participants, en selle pour la plupart, en bus pour quelques uns, à la découverte des réalisations. Six circuits, consacrés chacun à une problématique spécifique, ont conduit les quatre-vingt participants, par monts et par vaux (et oui à Bruxelles ça grimpe un peu), aux quatre coins de la Région. Ce fut aussi l'occasion d'enfourcher les Villo bruxellois !

Arrêtons nous un instant sur les grandes lignes de la politique cyclable menée en Région bruxelloise. La part du vélo y est en progression constante. Elle représente aujourd'hui 5 % des déplacements, pour 1,7 %

en 1999. Elle se décline en 4 volets : Engineering, Education, Encouragement, Enforcement.

Les grands projets d'infrastructure concernent la mise en œuvre des 12 itinéraires cyclables régionaux (ICR), la cyclabilité des voiries régionales (320 km), les SUL et les sas vélo, le stationnement, l'entretien des voiries et les vélos en libre service. A cet égard, pour gagner du temps, des marquages et du balisage ont permis d'aménager rapidement et provisoirement 75 des 256 km d'ICR et 50 km de voiries régionales : une démarche qui a intéressé bon nombre de participants à la journée. En matière de stationnement, 2 500 arceaux ont été placés et des tests sont en cours pour l'installation de box vélos. Quant au projet de vélos en libre-service, Villo, il affiche de bons résultats avec actuellement 180 stations, 2 500 vélos, 21 000 abonnés, 25 000 trajets par semaine, et un taux de rotation de 2,3. Reste encore à concrétiser la deuxième phase, à augmenter la rotation et à résoudre quelques petits problèmes de logistique afin de mieux équilibrer certaines stations : trop souvent vides ou saturées.

Diverses manifestations sont organisées afin d'encourager l'utilisation du vélo, comme dring-dring, à vélo au boulot, des concours, ... En outre une superbe carte vient d'être éditée et le site Internet de Bruxelles Mobilité propose une foule d'informations. Le brevet cycliste constitue l'action d'éducation phare au niveau des jeunes, mais le vélo est aussi un levier important des Plans de déplacements scolaires.

Enfin, la Région a mis en place une commission vélo et un monsieur Vélo (Frédéric Depoortere) ! Elle publie des vade-mecums détaillés consacrés à des problématiques spécifiques, organise un colloque annuel afin de faire le point, d'informer sur les réalisations, les résultats et les bonnes pratiques. Enfin, elle effectue une évaluation régulière des actions menées (diagnostic bypad), histoire de rectifier le tir si besoin...

Rendez-vous donc à Namur en 2011, pour d'autres échanges d'expériences !

Pour en savoir plus : <http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/velo/>.

> Evènement

Park(ing) Day à Bruxelles et en Wallonie

L'initiative Park(ing) Day vise à remettre en question la place occupée par la voiture dans la ville. Elle se veut un moyen original de susciter l'expérimentation et la réflexion, en reconquérant des parcelles réservées au stationnement et en leur rendant temporairement une véritable fonction d'espace public : interaction sociale, expression culturelle ou politique, lieu de détente et de convivialité, etc. A cette fin, des emplacements de parking sont transformés, pendant quelques heures, en lieux de vie. L'objectif est d'amener les citoyens à

réfléchir à la manière dont est utilisé l'espace urbain et, plus globalement, à la qualité de vie en ville.

Lancée pour la première fois en 2005 à San Francisco par le collectif d'art urbain « Rebar »¹, avec un seul emplacement de parking occupé, l'initiative Park(ing) Day s'est démultipliée pour devenir un événement mondial rassemblant plusieurs centaines de projets répartis dans plus de cent villes ces dernières années.

Le 17 septembre dernier, en pleine semaine de la mobilité, 13 groupes ont porté un projet de park(ing). Ce sont donc 13 emplacements de stationnement, en Wallonie et à Bruxelles qui ont fait l'objet d'une reconversion, quelques heures durant, histoire de susciter la réflexion, la prise de conscience, le débat. Les concepts imaginés par chaque groupe montrent une grande diversité d'approche. Ainsi, à Bruxelles une école artistique a fait « classe » sur un emplacement de stationnement, y installant ses chevalets. Un bureau d'architecte a tenu une réunion sur un autre emplacement. Ailleurs, des associations ont installé un salon invitant les passants à s'arrêter et à boire un verre ... tout cela après s'être acquitté à l'horodateur, si besoin, des frais de location des lieux. Ce projet a bénéficié de l'encadrement d'Inter-Environnement Wallonie et Bruxelles.

Note importante : Park(ing) Day est une action mondiale d'activisme généreux et ludique. Le concept est strictement non-commercial. Pour partager idées et initiatives, une page Facebook² a été créée pour l'occasion.

Pour en savoir plus : <http://www.parkingday.org>
<http://www.parkingday.be>

> Province

Un livre blanc de la mobilité pour la province du Luxembourg

Le 14 septembre dernier, la province du Luxembourg a présenté ses objectifs et sa stratégie en faveur d'une meilleure accessibilité du territoire et d'une mobilité durable, dans cette région particulièrement rurale, où les enjeux touchent à la fois à la cohésion sociale et au développement économique. Son programme d'actions est synthétisé dans un « Livre blanc » : fruit d'un travail de concertation avec toutes les forces vives réunies au sein de la « grappe mobilité » (soit une trentaine de membres) de Luxembourg 2010. Elle se décline en 14 fiches-projets.

Parmi celles-ci, la « locomobile », service de transport de proximité proposé dans le cadre d'un partenariat province-commune(s), connaît un développement important, et couvre déjà 21 communes. Le site Internet

¹ Cfr/ <http://www.rebargroup.org>.

² <http://www.facebook.com/pages/Parking-Day-Belgique-Francophone/130064497012742>.

³ Décret-programme portant des mesures diverses en matière de bonne gouvernance, de simplification administrative, d'énergie, de logement, de fiscalité, d'emploi, de politique aéroportuaire, d'économie, d'environnement, d'aménagement du territoire, de pouvoirs locaux, d'agriculture et de travaux publics (Moniteur belge du 20 août 2010).

Luxcovoiturage est opérationnel depuis 3 ans, mais va connaître une refonte, et une démarche de recherche de sites de parkings de covoiturage va être initiée. Une étude de faisabilité du développement du

car-sharing dans les communes de plus de 10 000 habitants est prévue également. D'autres projets concernent encore le transport des personnes à mobilité réduite, l'évolution du Telbus, l'amélioration de la sécurité routière, la promotion des voies vertes, l'accessibilité aux soins de santé, ...

Diverses mesures sont également au rendez-vous pour favoriser des comportements de mobilité durables au sein des différents sites de l'administration provinciale.

Quant à l'outil qui permettra d'articuler ces politiques de manière cohérente, il s'agira d'un Plan provincial de mobilité, dont la réalisation est programmée prochainement.

Pour en savoir plus : http://www.province.luxembourg.be/provlux/provlux_fr_themes/mobilite/index.html
<http://www.luxembourg2010.be>

> Réglementation

Clarification de la notion de voirie communale dans le CWATUP

Le décret-programme du 22 juillet³ comporte des dispositions qui concernent directement le CWATUP. L'une de celles-ci, entrée en vigueur au 30 août 2010, clarifie la notion de « voirie communale ». En effet, suite à l'entrée en vigueur du décret Resa ter, une controverse existait sur la portée de celle-ci. Fallait-il, lors de la modification d'une voirie vicinale dans le cadre d'une demande de permis, appliquer la procédure prévue par la loi de 1841 sur les chemins vicinaux et la procédure prévue par l'article 129bis du CWATUP? Le décret-programme répond à cette question en modifiant les articles 129 et suivants du CWATUP pour préciser qu'ils ne s'appliquent pas « aux voiries communales à régime spécifique que sont les voiries vicinales ».



> Conseils de lecture

Sylvie FOL, **La mobilité des pauvres : pratiques d'habitants et politiques publiques**, Belin, 2009. Une des causes des difficultés rencontrées par les habitants des banlieues défavorisées en France est la mobilité, ou plutôt son absence, particulièrement dans l'accès à l'emploi. L'amélioration de la capacité à se déplacer devrait sans doute représenter un axe important des politiques d'insertion professionnelle et sociale. Et si dans les trois pays cités dans cette étude, France, Royaume Uni et États-Unis, elle fait aujourd'hui partie des recommandations émanant conjointement d'une partie du monde académique et du monde professionnel et politique, son entrée dans le champ opérationnel reste timide et diffuse. Sylvie Fol traite des dispositifs favorisant l'automobilité et de leur inadéquation pour les ménages considérés comme pauvres. L'absence de mobilité est une composante majeure de l'expérience de la pauvreté, même si la distance spatiale aux emplois n'est pas toujours, on s'en doute, déterminante dans les processus d'exclusion du marché du travail.

Luc DEBRAINE, **Les voitures électriques : un futur pour l'automobile**, Favre, 2009. La voiture électrique intéresse beaucoup actuellement pour ses qualités d'efficacité énergétique, de propreté, de silence. Elle est l'une des réponses aux questions des émissions de CO₂ et à la raréfaction des ressources pétrolières. Les véhicules électriques ont une histoire plus ancienne que la voiture à essence. Ils ont gagné les premières courses automobiles, raflé les premiers records de vitesse. C'est en effet, une voiture électrique, la «Jamais Contente», qui a pour la première fois franchi le seuil mythique des 100 km/h sur route. A la fin du XIXe siècle, il se vendait davantage de voitures à batteries que d'automobiles à pétrole. Cependant, par la suite, la vente de voitures électriques a stagné. Des batteries plus performantes et l'intolérance croissante envers les véhicules polluants donnent aujourd'hui un nouvel élan à ce mode de transport. Plus endurante, elle pourrait d'ici quelques années se tailler une place de choix dans l'environnement urbain.

Infos : Brigitte Ernon - Gestionnaire
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 32
centre-doc-mobilite@spw.wallonie.be
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

Photo de couverture : Park(ing) day à Namur. Source : Réseau CeM.

> Agenda

Du réseau

- Le 8 décembre 2010. **Rencontre annuelle des CeM**, au CEME à Charleroi.
Le 28 février 2011. Nouveau cycle de **Formation de base des Conseillers en mobilité**

Infos :

Bernadette Gany, tél. 081 77 30 99 - bernadette.gany@spw.wallonie.be
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32 - brigitte.ernon@spw.wallonie.be
<http://mobilite.wallonie.be>

Hors réseau

A l'étranger

- Du 1 au 3 février 2011. **Réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public**,
Du 5 au 7 avril 2011. **Bus à haut niveau de service : de la définition du programme à la mise en œuvre**,
à Paris (France)

Infos : Ponts, formation, édition
<http://www.enpc.fr>

> Humour



Contact :

Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. : 081 77 30 99
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32
Barbara Schwan, tél. : 081 77 31 21
Fax : 081 77 38 22
SPW-Direction de la Planification de la Mobilité
Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur
reseau-cem@spw.wallonie.be
<http://cem.mobilite.wallonie.be>